

ORGANISATION GÉNÉRALE



Durée des études : 300 h + 100 h pour les étudiants en apprentissage

Nombre de places : 28 (à titre indicatif)

Début des enseignements :

1^{er} semestre : septembre à décembre

2^{ème} semestre : janvier à mai

Examens écrits : mai

Examens oraux : juin

Enseignements (tous obligatoires)

1 Cadre juridique de la gestion des territoires (48 h de cours)

- Droit approfondi des collectivités territoriales (24 h)
- Europe et collectivités territoriales (12 h)
- Droit comparé des collectivités territoriales (12 h)

2 Moyens d'action des collectivités territoriales (cours et études de cas 96 h)

- Contrats publics (24 h)
- Droit des TIC et de l'Administration électronique (24 h)
- Fonction publique territoriale et emplois publics locaux (24 h)
- Finances locales et gestion publique locale (24 h)

+ *trois enseignements spécifiques aux étudiants en apprentissage*

- Droit électoral local (12 h)
- Droit pénal des collectivités territoriales (12 h)
- Gestion locale des ressources humaines (12 h)

3 Politiques publiques locales (cours et études de cas 60 h)

- Modes de gestion des services publics locaux (12 h)
- Services publics sociaux (12 h)
- Environnement et développement durable des territoires (12 h)
- Urbanisme et droit immobilier public (12 h)
- Administrations territoriales de l'Etat (12 h)

+ *un enseignement spécifique aux étudiants en apprentissage*

- Développement économique des collectivités territoriales (12 h)

4 Méthodologie du conseil aux collectivités territoriales (48 h d'études de cas)

- Diagnostic, audit, évaluation des politiques locales (24 h)
- Prévention et gestion des risques juridiques (24 h)

+ *deux enseignements spécifiques aux étudiants en apprentissage*

- Certification, normalisation et approche qualité (12 h)
- Relations avec les élus (12 h)



ORGANISATION GÉNÉRALE

5 Actualité du risque contentieux (cours et études de cas 24 h)

- Séminaire d'actualité (12 h)
- Pratique du contentieux administratif (12 h)

6 Anglais juridique (TD 24 h)

7 Stage

Les étudiants qui ne sont pas engagés dans un métier de juriste de droit des collectivités territoriales ou en apprentissage doivent obligatoirement accomplir un stage d'au moins quatre mois et de six mois au plus. Il est effectué dans une institution appartenant à l'univers des collectivités territoriales. Il fait l'objet d'un mémoire écrit.

8 Préparation à la vie professionnelle (28 h)

Enseignements spécifiques aux étudiants en apprentissage

- La fonction juridique dans les collectivités territoriales (4 h)
- Bilan personnel et professionnel (8 h)
- Rédaction de CV et lettres de motivation (4 h)
- Préparation aux entretiens (4 h)
- Rédaction juridique (8 h)

Contrôle des connaissances (60 crédits ECTS)

Une seule session d'examen est organisée

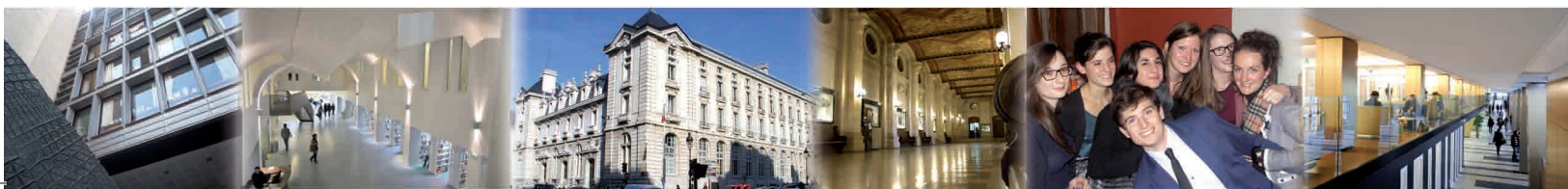
Ecrits sur 40

Deux épreuves écrites sur les enseignements, *Consultation juridique* et *Etude de cas*, d'une durée de 4 heures. Chaque épreuve est notée sur 20.

Oraux sur 60

- a) Exposé-discussion sur l'ensemble des enseignements autres que l'anglais, noté sur 20.
- b) Contrôle continu d'anglais, noté sur 10.
- c) Soutenance du mémoire (rapport du stage pour les étudiants ayant effectué un stage) notée sur 30.

Sont déclarés admis les étudiants ayant obtenu au moins 50/100 à l'ensemble des épreuves.



LA PROFESSIONNALISATION



Le master s'effectue en formation initiale ou en apprentissage.

En formation initiale, les étudiants doivent réaliser un stage de quatre mois minimum et six mois maximum au sein d'une collectivité territoriale ou d'une structure en lien avec le monde des collectivités. Le stage a lieu le lundi, le mardi et le mercredi, laissant la fin de la semaine aux enseignements.

Ainsi, outre la Région Ile-de-France, les départements des Yvelines, de Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, les Communautés d'agglomération de la région parisienne, la Ville de Paris, des étudiants du master ont pu effectuer leur stage auprès de :

- la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur,
- l'Etablissement Public de Maîtrise d'Ouvrage des travaux Culturels (E.M.O.C),
- ERDF,
- diverses sociétés d'économie mixte,
- le Sénat.

Le régime de l'apprentissage, outre une rémunération, offre à l'étudiant une véritable première expérience de l'emploi, lui permettant de s'impliquer réellement dans les problématiques de la structure d'accueil (le contrat d'apprentissage peut durer jusqu'à un an). L'apprentissage s'effectue du lundi au mercredi au sein de l'organisme d'accueil.

Des étudiants ont pu réaliser leur apprentissage dans différents organismes :

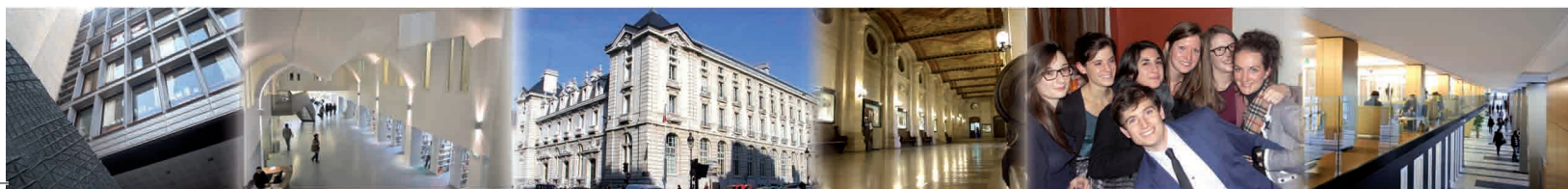
- Cabinet FIDAL,
- Veolia Eau Environnement, Direction juridique,
- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),
- Conseil Général des Yvelines (Direction des routes et des transports, DRH),
- Conseil Régional d'Île de France,
- Mairie de Paris,
- SCP Nicolaÿ - Lanouvelle - Hannotin, avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation,
- GRDF,
- Vinci Construction France,
- Orange.

Pour plus d'informations sur l'apprentissage, voir le site du CFA auquel le M2 est rattaché :

www.formasup-paris.com

DES DÉBOUCHÉS VARIÉS

La diversité des enseignements du master permet aux étudiants d'envisager une carrière au sein de la fonction publique territoriale ainsi que chez les partenaires des collectivités territoriales (avocats, entreprises privées, associations). Après l'obtention de leur diplôme, certains étudiants peuvent poursuivre une formation complémentaire dans le but d'acquérir d'autres compétences (Ecole Nationale des Travaux Publics, ESSEC, Ecoles du Barreau).



LA PROFESSIONNALISATION

TÉMOIGNAGES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Eau de Paris

« En septembre 2011, Eau de Paris a accueilli pour la première fois un étudiant du master 2 Juriste-conseil des collectivités territoriales en contrat d'apprentissage, trois jours par semaine. Cette expérience, à la fois enrichissante pour l'établissement et, nous l'espérons, pour l'étudiant, a été renouvelée à la rentrée 2012. En effet, chaque étudiant s'est rapidement intégré au sein du service des affaires juridiques et de l'établissement, ce qui a permis de leur confier à la fois des travaux ponctuels mais également des missions qui demandent un investissement à long terme. La qualité du travail accompli et le sérieux des étudiants nous conduiront à renouveler ce partenariat. »

CIG Yvelines

« Depuis la création du Master 2, le partenariat du Centre de gestion avec Paris II permet à une équipe de praticiens de mettre leur expérience en perspective. Nous sommes quotidiennement les témoins des questionnements et des incertitudes qui traversent l'évolution de la fonction publique territoriale. Notre présence permet également d'accompagner au fil de nos échanges, des jeunes parfois en apprentissage, dans la préparation de leur insertion professionnelle. »

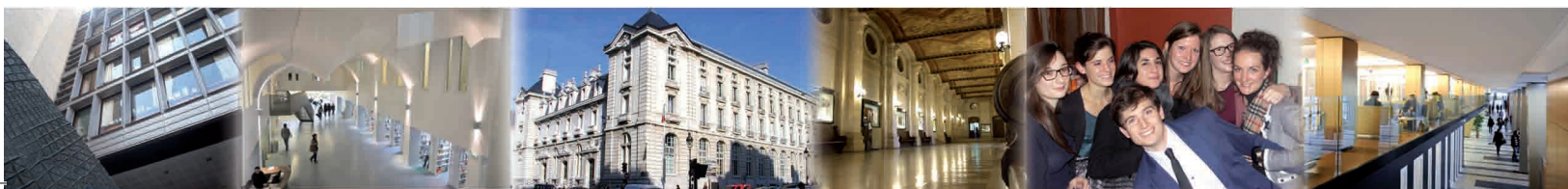
Pierre-Yves BLANCHARD,
CIG Yvelines

 **FiDAL**


GRANDE COURONNE


Cfa **formasup** Paris

 **île de France**



LA VIE DU MASTER



« La diversité... »

Voilà en un mot ce que je dirais s'il fallait définir le master Juriste-conseil des collectivités territoriales. Cette diversité, c'est autant la variété des interventions que la variété des profils des étudiants.

A l'heure de la spécialisation des branches du droit, cette formation apporte à la fois des approfondissements théoriques et des compétences opérationnelles dans toutes les branches du droit public local. Cette variété d'enseignements, alliant la pratique à la nécessaire théorie, se reflète dans les organismes, publics et privés, accueillant les étudiants en stage. »

L'accueil des nouveaux étudiants débute par une réunion d'information avec l'équipe enseignante du Master. Cette réunion, suivie de la remise des diplômes de la promotion précédente, en présence des intervenants professionnels et des maîtres de stage et d'apprentissage permet de faire le lien entre la promotion entrante et la promotion sortante.



L'année du Master est ponctuée par différents événements dont le plus important est la préparation de conférences-débats ou colloques invitant des acteurs majeurs du droit des collectivités territoriales sur un sujet d'actualité.

Organisés par les membres de l'association du Master, ils ont eu pour thème :

Organisés par les membres de l'association du Master, ils ont eu pour thème :

- Quel avenir pour le contrôle de légalité ? (2008 - publié à *La Gazette des Communes*)
- L'avenir de la gestion de l'eau : régie ou délégation ? (2009)
- Les compétences des collectivités territoriales et le Grenelle de l'Environnement II (2010)
- La société publique locale (2011 - publié à la *Revue du droit public*)
- La démocratie de proximité. Bilan et perspectives de la loi de 2002, dix ans après (2012 - publié en ouvrage par Berger-Levrault).

Par l'intermédiaire de l'association du Master, différents événements et activités sont organisés au cours de l'année. L'association a permis aux étudiants de visiter de hautes institutions comme le Conseil d'Etat ou la Cour des Comptes. Elle est aussi un vecteur du lien entre les anciennes promotions du master et la promotion en cours par l'organisation de plusieurs dîners entre anciens diplômés et étudiants.

L'association du Master anime la vie quotidienne du Master en réalisant le week-end d'intégration, les voyages d'étude et les événements festifs.

Contact

Association du M2 Juriste Territorial de Paris II

12, place du Panthéon, 75005 PARIS

masterJCCT@gmail.com



LA VIE DU MASTER

TÉMOIGNAGES D'ANCIENS ÉTUDIANTS

Pablo Hurlin Sanchez

Président, promotion 2012/2013

« En tant que président de l'association des étudiants du master 2 Juriste-conseil des collectivités territoriales, j'aimerais présenter les atouts de cette formation. Fondée sur des enseignements de grande qualité, le Master vous apportera des connaissances poussées dans tous les domaines juridiques auxquels sont confrontées les collectivités territoriales (élection, commande publique, aide et action sociale, finances publiques). Master en alternance, il vous permettra de mettre en œuvre ces connaissances. Plus qu'un savoir, il est aussi le lieu de l'acquisition d'un savoir-faire. Enfin, par son existence depuis plus d'une dizaine d'années, le Master et l'association des étudiants sont forts d'un réseau d'anciens travaillant tous dans l'univers des collectivités territoriales. Ce réseau est un levier inestimable pour trouver un emploi à la fin de vos études. »

Rodrigue Zampasi Bau

promotion 2011/2012

« Après un master 1 de droit public à Panthéon-Assas et cinq mois de stage en collectivité, le master 2 JCCT m'a paru le plus adapté et riche. Adapté, parce qu'il m'a permis de lier des enseignements avec une expérience professionnelle en conseil juridique dans un établissement public. Riche, parce qu'il offre une approche transversale et concrète des compétences des collectivités. Ce master est aussi une bonne préparation pour le concours d'attaché territorial.

Enfin, la qualité des cours et l'expertise des intervenants donne au Master une bonne réputation que l'on peut valoriser lors de la recherche d'emploi. Je pense qu'il s'agit d'une formation complète, opérante et professionnelle pour des étudiants qui souhaitent travailler dans le monde pluriel des collectivités. »

Franck Patrouillault

promotion 2011/2012

« Etudiant de la promotion 2011-2012, je suis actuellement magistrat de chambre régionale des comptes.

La plus grande qualité du Master est probablement sa formation en alternance (en stage ou apprentissage). Il s'agit d'un avantage indéniable du point de vue de l'insertion professionnelle. En effet, nous arrivons ainsi sur le marché du travail en pouvant arguer d'une expérience réelle et donc de compétences pratiques, et non pas de seules compétences théoriques (d'ailleurs très pointues et diversifiées).

En ce qui me concerne, dans les six mois après l'achèvement de la formation, je réussissais le concours d'attaché territorial (catégorie A), étais embauché en tant que conseiller juridique par ma collectivité d'accueil, puis obtenais le concours de magistrat financier (catégorie A+) et démissionnais donc de mon premier emploi ! Je suis persuadé que le Master a joué un rôle important dans ma réussite, l'alternance étant appréciée tant dans les procédures de recrutement classiques que dans les oraux de concours. D'ailleurs, les nombreux parcours réussis de mes camarades ne contrediront pas ce constat. »



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS

- PARIS II -

